



Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-247

Le Maire de Bayeux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,

VU la demande formulée par l'entreprise POSE DE PANNEAUX sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement rue Saint-Patrice à l'occasion d'un changement de distributeurs (Crédit Mutuel) au numéro 08.

CONSIDERANT que cette intervention aura lieu le mardi 15 avril 2025,

CONSIDERANT que cette intervention est de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdit le 15 avril 2025 entre 08h00 et 18h00 :

- Rue Saint-Patrice face au n°08 sur 5 emplacements de stationnement
- Article 3 La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise POSE DE PANNEAUX.
- Article 4 Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- *Article 5* Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.
- Article 6 Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-huit mars deux mil vingt-cing.

Pour le Maire et par délégation

Police municipale - 2, place Saint-Patrice - BP 22135 eiller Municipale 2 - Sécurité Girille Bayeux fr

bayeux.fr